

“

Le Baluchonnage est devenu possible en France grâce à une expérimentation de dérogation au droit du travail pour le répit des aidants (art.53 Loi Essoc). Il a été pérennisé en novembre 2024 et est en cours de généralisation.

L'intervenant est autorisé à travailler 6 jours consécutifs 24h/24 et bénéficie ensuite d'un long temps de repos compensateur.

”

CONTACTEZ-NOUS

07.85.40.70.84

info@baluchonfrance.com

www.baluchonfrance.com

Baluchon France

Chez FIAPA

5, rue Rottembourg - 75012 PARIS



LE BALUCHONNAGE

RÉPIT DE LONGUE DURÉE
POUR LES AIDANTS



FONDATION
PETITS FRÈRES
DES PAUVRES
Reconnue d'utilité publique



AG2R LA MONDIALE
Via l'institution de retraite
AG2R Agirc-Arrco



Projet
soutenu par

Fondation
de
France



FONDATION
RECHERCHE
ALZHEIMER

FRANCE
ALZHEIMER
& MALADIES APPARENTÉES



BALUCHON
Répit long terme à domicile



trait d'union
du caillou



Baluchon
France

QUI SOMMES-NOUS ?

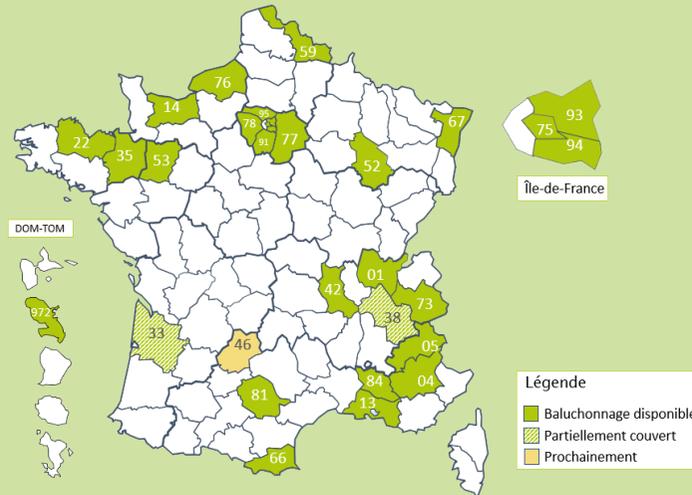
BALUCHON FRANCE

Association loi 1901 créée en 2014, Baluchon France soutient le développement en France du Baluchonnage, inspiré du modèle québécois.

3 missions

-  Accompagner les services de Baluchonnage : formation, outils, réseau
-  Faire connaître le Baluchonnage au grand public
-  Plaidoyer pour la pérennisation et la généralisation du dispositif partout en France

OÙ TROUVER DU BALUCHONNAGE ?



Infos & coordonnées des services :

<https://baluchonfrance.com/service-de-baluchonnage/>

LE BALUCHONNAGE

! ? C'EST QUOI ?

Un Baluchonneur accompagne votre proche à domicile 24h/24 plusieurs jours consécutifs, pendant que vous partez vous reposer.

🧠 POUR QUI ?

Pour les aidants dont le proche handicapé ou en perte d'autonomie nécessite une surveillance permanente et pour qui le maintien des repères et habitudes de vie est essentielle.

Pathologies prises en charge : polyhandicap, autisme et troubles envahissants du développement, maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, Accident Vasculaire Cérébral, traumatisés crâniens, sclérose en plaques, Parkinson, maladies rares.

📅 QUAND ?

- Tout au long de l'année
- Minimum 36h & maximum 6 jours / Baluchonneur (2 Baluchonneurs au-delà de 6 jours)

⚙️ COMMENT ?

1. Prise de contact
2. Évaluation
3. Planification
4. Visite de courtoisie
5. Baluchonnage débutant par une période de transition de 3h aidant-aidé-Baluchonneur
6. Journal d'Accompagnement remis à l'aidant

€ COMBIEN ?

Devis gratuit sur simple demande au service concerné. Des aides au répit des aidants sont mobilisables auprès de l'action sociale des institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco et le reste à charge* réduit grâce au soutien de nombreux partenaires.

*En 2023, reste à charge compris entre 0 et 150 € par jour.

